



CERCLE DE LA VOILE SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

INSTRUCTIONS DE COURSE



Croisière Eynard

4 et 11 août 2018

À la SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions de Swiss Sailing qui seront appliquées peuvent être téléchargées à l'adresse: <https://www.swiss-sailing.ch/fr/departements/racing/documents/reglements/>
- 1.3 Les directives d'applications de Swiss Sailing aux Régulations 19 « admissibilité » et 20 « Publicité » de World Sailing s'appliqueront.
- 1.4 La directive d'application de Swiss Sailing à la Régulation 21 de World Sailing s'appliquera.
- 1.5 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 1.6 En cas de traduction du présent AC, et de différence dans l'interprétation, le texte en français de l'avis de course prévaudra. Pour le règlement de Swiss Sailing et ses directives le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés sur le bateau du comité de course.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé au port, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Le programme des courses est détaillé dans l'annexe 1
- 5.2 Le comité de course se réserve la possibilité de déplacer la date de la **Régate des Dames** en fonction des conditions météorologique.

6. PAVILLONS DE CLASSE

- 6.1 Le pavillon de classe pour le groupe 1 est ROUGE
- 6.2 Le pavillon de classe pour le groupe 2 est JAUNE
- 6.3 Le pavillon de classe, ainsi que le pavillon de la Croisière Eynard, devront être situés dans leur gréement dormant, de préférence dans le pataras et visible durant toute durée de la régata.



7. ZONE DE COURSE

La zone de course est le lac Léman.

8. LES PARCOURS

Les parcours sont décrits dans le programme de la croisière Eynard. Lorsque des parcours 1 et 2 ont été définis, le parcours à effectuer est affiché sur le bateau-start, 10 minutes avant le départ du groupe 1.

9. MARQUES

- 9.1 Les marques de parcours sont des bouées surmontées d'un drapeau NOIR/JAUNE.
- 9.2 L'absence d'une marque ou de la signalisation ne pourra pas donner lieu à réclamation.
- 9.3 L'emplacement des marques n'est donné qu'à titre indicatif.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon du CVSNG sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 11.3 En cas de manque de vent persistant, le départ pourra être déplacé. Dans ce cas les concurrents suivront le bateau-start portant le pavillon « L ».
- 11.4 Les départs des courses seront donnés en dérogation de la règle 26 RCV, avec le signal d'avertissement fait 10 minutes avant le signal de départ et le signal préparatoire 5 minutes avant le départ.
- 11.5 Un bateau OCS sera classé avec une pénalité de 30 minutes en temps réel ajoutée au temps de course (ceci modifie la règle 63.1).

12. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon du CVSNG et le côté parcours de la marque d'arrivée.

13. SYSTEME DE PENALITE

- 13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 13.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

14. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Les bateaux ne finissant avant l'heure de clôture de la ligne seront classés DNF.

15. CLASSEMENT

- 15.1 Les classements suivants seront publiés :
- Classement en temps compensé SRS
- 15.2 Les bateaux sont classés en 2 groupes qui sont constitués après réception des inscriptions, et communiqués aux participants avant le départ de la Croisière
- 15.3 La Régate des Dames compte pour le classement général. Les voiliers non barrés par une dame lors de cette manche seront pénalisés de 15 minutes en temps réel.

16. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 16.1. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]
- 16.2. La distance de sécurité de 50m d'un bateau de ligne (sphère verte sur mât) doit être respectée. [DP]



- 16.3 En plus de l'équipement imposé par la loi et les règles de classe, les voiliers auront à bord le matériel suivant :
- une lampe flottante à allumage automatique de préférence clignotante,
 - 1 feu à main rouge (fumigène) selon recommandation SOLAS
 - 5 fusées rouges.
 - 1 gilet de sauvetage muni d'un sifflet pour chaque équipier.
- 16.4 Pendant la nuit, le gilet de sauvetage sera, muni d'une lumière chimique Type Cyalume vert et il est recommandé d'utiliser les harnais de sécurité.

17. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 17.1 Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du Commodore ou du Starter, au plus tard une heure après l'arrivée du voilier réclamant.
- 17.2 Les réclamations éventuelles seront soumises à un Jury désigné, de cas en cas, par le commodore de la Croisière Eynard.
- 17.3 Le droit d'appel est supprimé en vertu de l'article 70.5 (b) des RCV.

18. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT [DP]

Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable du comité de course ou du jury.

19. CONTROLES D'EQUIPEMENT

Les voiliers pourront être soumis, même après le départ, à des contrôles portant sur leur équipement de sécurité ou sur leur état de navigabilité. Le Comité de course a la faculté de mettre hors course un voilier ne présentant pas de garanties suffisantes de sécurité.

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par les pavillons suivant : C pour comité, U pour jury, P pour la presse.

22. EVACUATION DES DETRITUS

La règle 55 s'applique.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

25. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

26. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

